



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des Territoires

**Service eau et biodiversité
Unité Maîtrise des Pollutions de l'Eau
Affaire suivie par : Magaly ROUSSEL
Contact : 02 54 55 73 40 – 07 88 31 24 55
magaly.rousseau@loir-et-cher.gouv.fr**

A l'attention de
M. le Maire
Mairie de Monthou sur Bièvre
Rue de la Charmille
41120 Monthou-sur-Bivière

Blois, le **- 8 AVR. 2024**

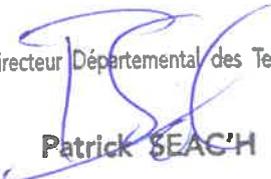
Objet : Étude sur la connaissance du réseau de drainage agricole sur la masse d'eau du Valaire et son éventuel impact sur la qualité écologique du cours d'eau

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et de l'atteinte du bon état des eaux, plusieurs masses d'eau du département de Loir-et-Cher ont été identifiées comme prioritaires, considérant que leur bon état écologique pourrait être atteint en 2027. Toutefois, des mesures régulières de nitrates et de pesticides pourraient contrevenir à cet objectif sans plan d'action pour les limiter.

Au regard de la bibliographie, l'impact des drains sur l'état des cours d'eau semble être significatif. Cependant, le manque de données récentes et précises sur cette pratique agricole, très présente dans le Loir-et-Cher, ne permet pas d'évaluer son influence sur l'état des masses d'eau superficielles du département. Aussi, nous souhaitons mener une étude sur la masse d'eau du Valaire afin d'acquérir des connaissances sur ce sujet.

J'ai ainsi le plaisir de vous informer qu'une étudiante en sciences de l'eau, de l'Université de Tours, effectuera un stage à la DDT pour mener cette étude à partir d'avril. Différentes investigations seront entreprises afin d'améliorer les connaissances des drainages agricoles et leur éventuel impact sur la qualité des cours d'eau. Nous prendrons prochainement contact avec vous pour échanger sur ce sujet.

Un courrier est également transmis à tous les exploitants agricoles de notre zone d'étude afin que nos interventions sur le terrain et les échanges que nous pourrions avoir avec eux se déroulent dans de bonnes conditions.

Le Directeur Départemental des Territoires,

Patrick SEAC'H